

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, je voudrais d'abord déplorer le fait que copie de cette déclaration nous a été remise uniquement en anglais, non pas que je sois de tendance séparatiste ou nationaliste, mais plutôt parce que je crois que le ministre ne fait aucun effort pour respecter les deux langues officielles à la Chambre lorsqu'il présente ses communiqués. C'en est «choquant».

Monsieur le président, cette déclaration du ministre aujourd'hui vise à donner l'impression que son ministère va prendre les moyens nécessaires pour que le public ait confiance dans le système de dotation des contrats de dragage, ce qui n'est pas assuré, malgré les bonnes intentions du gouvernement. Il ne faut pas se cacher le fait que les compagnies visées par cette déclaration subissent présentement les foudres de la justice, mais ce n'est que très peu finalement. Ces compagnies ont été assez bien organisées et assez lucides dans le passé pour se donner des filiales selon la «couleur» du gouvernement. Quand le gouvernement était d'une certaine allégeance politique, c'étaient certaines compagnies de dragage qui obtenaient les contrats. On pourrait remonter jusqu'au premier ministre Bennett, par exemple. Je lisais hier un document à ce sujet. Lorsque le gouvernement change, d'autres compagnies obtiennent les contrats. Ce qui est devenu plus extraordinaire, c'est qu'aujourd'hui on s'aperçoit, par les révélations connues à la Chambre, que les compagnies, dans les deux cas, appartenaient aux mêmes personnes; il y avait collusion.

Monsieur le président, les assurances ou les intentions que le ministre des Travaux publics (M. Drury) communique aujourd'hui à la Chambre démontrent qu'il n'a aucune mesure à prendre ou qu'il n'est pas intéressé de toute façon à prendre des mesures pour éviter que la collusion de compagnies malhonnêtes serve à exploiter ainsi l'intérêt du public avec des fonds publics. Je voudrais encore une fois rappeler au ministre qu'à l'avenir, s'il pouvait avoir la gentillesse, l'obligeance, l'amabilité de nous remettre copies de ses déclarations en français ou bien de les garder à son bureau, on en arriverait à peu près au même point. Je pense, monsieur le président, que le ministre devrait se faire froter les oreilles un peu plus dans son parti pour qu'il respecte l'entité en cause. C'en est une. Je le répète, c'est extrêmement choquant de recevoir de telles déclarations unilingues.

● (1220)

[Traduction]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais obtenir quelques renseignements du ministre sur la façon de procéder du ministère des Travaux publics. Le ministère des Travaux publics a-t-il l'habitude, quand il fait un appel d'offres pour un contrat de dragage, de présenter sa propre soumission? Je ne veux pas dire simplement faire une estimation générale, mais de faire une offre lui-même, comme c'est la pratique courante, par exemple, au ministère de la Voirie dans ma propre province, pour vérifier à coup sûr si les autres soumissions sont vraiment compétitives?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant fait peut-être allusion à la qualité des estimations. Nous avons une expérience directe, notamment pour la côte du Pacifique et le fleuve Mackenzie, des éléments que comportent les contrats de dragage, par exemple les frais généraux, le transport, le coût du matériel et autres frais. Ils sont collationnés avec les soumissions présentées. En

Dragage

vertu du nouveau système, tous les éléments compris dans le contrat devront être énumérés, et ils seront collationnés avec les divers éléments que nous connaissons. Nous appliquons donc la suggestion de l'honorable représentant.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas mal interpréter les propos du ministre, mais dois-je comprendre que jusqu'ici, lorsqu'il s'agissait de procéder à l'appel d'offres et à l'adjudication de contrats de dragage, le ministère n'a pas fait de calcul exact ou précis des coûts du projet, ce qui pourrait être considéré, avec un brin d'imagination, comme un moyen sensé de comparer et d'évaluer les soumissions?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant a employé l'expression «avec le moindre d'imagination». On a fait des estimations sensées, ce que l'on continuera de faire; ces soumissions ne se font certes pas sans réflexion. L'honorable représentant se rendra compte que le ministère des Travaux publics, à lui seul, doit adjuger environ 75 contrats de dragage dans les diverses régions du Canada. Certains sont fort importants; d'autres le sont beaucoup moins et les travaux peuvent être exécutés à partir de la rive. Je ne puis assurer à l'honorable représentant que ce processus assez élaboré a été appliqué à chaque contrat, mais dans le cas des contrats les plus importants, on procède à une évaluation et une analyse sérieuses afin d'en arriver à un prix global valable.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser cette question-ci au ministre. La plupart des opérations de dragage s'effectuent pour le compte du gouvernement fédéral. J'ignore quelle en est la proportion, mais je suis sûr qu'environ 80 à 90 p. 100 de tout le dragage s'effectue pour le compte du gouvernement fédéral. Un petit nombre d'entreprises se partagent actuellement le marché; en outre, indépendamment de la question de l'esprit d'honnêteté qui devrait prévaloir dans ce secteur de l'économie, il est universellement reconnu que le jeu de la concurrence s'y joue bien peu du fait qu'il s'y pratique ce que les économistes appellent l'orientation des prix, ce qui signifie implicitement que la plus grosse entreprise décide des prix et que les autres s'y conforment. Le ministre pourrait-il donc dire à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas décidé de s'emparer des opérations de dragage et de les confier au ministère des Travaux publics?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je crains que le député n'ait une idée légèrement erronée de l'industrie du dragage. Ce qu'il a dit est vrai des contrats très considérables, comme ceux du port de Vancouver et du lit des fleuves Fraser, Mackenzie et Saint-Laurent; mais le Canada compte un nombre très considérable de petits ports qui nécessitent un dragage limité pendant un temps relativement court. Ces opérations ont été effectuées par le passé par un grand nombre de petits entrepreneurs qui se sont acquittés de leur tâche avec efficacité et diligence.

On aurait tort de s'imaginer que quatre ou cinq entreprises constituent à elles seules toute l'industrie du dragage au Canada. Un assez petit nombre d'entrepreneurs possèdent l'équipement nécessaire pour remplir les gros contrats. Mais le gouvernement accorde un très grand nombre de contrats mineurs à des entrepreneurs en dragage pour un temps assez bref au cours de l'année, et les services de ceux-ci sont disponibles à d'autres fins sans qu'il en coûte rien à la Couronne.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'accepte la description que le ministre a faite des activités de dragage au Canada, mais il me semble